

- A R R E T E -

LE MAIRE DE ST OUEN DE THOUBERVILLE,

VU :

Le Code de la Route
Le Code général des Collectivités Locales
Les lois et règlements en vigueur
L'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et ses textes d'application

A R R E T E :

ARTICLE 1 : En raison de travaux de terrassement pour branchement des eaux usées de la parcelle OB 1506, route de Caumont, la circulation sera alternée avec feux si jugé nécessaire par l'entreprise.
Ces travaux débuteront semaine 15 sur 1 journée (et jusqu'à la fin des travaux).

ARTICLE 2 : la signalisation réglementaire sera mise en place par la SAUR.

ARTICLE 3 : le présent arrêté sera publié et affiché dans la Commune de ST OUEN DE THOUBERVILLE.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Communauté de Communes
- SAUR
- M. le Commandant de Gendarmerie
- S.D.I.S.

St Ouen de Thouberville,
le 29 mars 2024
Madame Le Maire,



Sandrine MENNITI

